



GUIDE AUX PARENTS – INTIMIDATION

L'Académie des Sacrés-Cœurs veut assurer un climat scolaire sain et sécuritaire en faisant en sorte que tous ses acteurs (élèves, intervenants, parents, partenaires) reconnaissent leurs responsabilités en contribuant, par leurs interventions, à une approche globale et positive pour la gestion et la prévention de la violence et de l'intimidation à l'école.

NOS FORCES

- Un milieu engagé ;
- Du personnel impliqué ;
- Le bien-être des enfants au cœur de nos actions et de nos décisions ;
- La prévention ;
- La modélisation des comportements ;
- La rapidité des interventions ;
- La coordination des interventions ;
- L'accompagnement des élèves ;
- Les mesures d'aide et d'encadrement
- Le suivi et le soutien.

NOS OBJECTIFS DE TRAVAIL

- Enseigner à tous (parents, enfants, personnel) à mieux reconnaître et à comprendre ce que sont la violence et l'intimidation ainsi que leurs effets ;
- Faire davantage d'ateliers de prévention sur la violence et l'intimidation ;
- Faire connaître et faire vivre les valeurs de notre mode de vie par le soutien aux comportements positifs et l'enseignement explicite ;
- Offrir davantage de formation aux membres du personnel;
- Améliorer la collaboration entre la famille et l'école et travailler ensemble à la recherche de solution.

QUOI FAIRE SI JE SUBIS DE LA VIOLENCE OU DE L'INTIMIDATION ?

- Je peux me confier à un adulte de confiance (parent, membre du personnel) qui m'aidera à trouver l'aide nécessaire pour faire cesser la situation.

QUOI FAIRE SI JE SUIS TEMOIN DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

- Je dois le dénoncer à un adulte de confiance (parent ou membre du personnel) qui saura adresser la situation aux bonnes personnes.

RESPONSABILITES DES PREMIERS INTERVENANTS (Parents, éducateurs, enseignants)

- Assurer une présence rassurante et bienveillante en écoutant l'enfant ;
- Établir la nature des faits avec exactitude ;
- Inviter l'élève à venir vous informer s'il y a récurrence ;
- En parler rapidement à un membre de notre personnel responsable du dossier de prévention (TES, Direction).

RESPONSABILITES DE L'ÉCOLE

- Faire enquête et déterminer la nature des faits ayant porté préjudice à l'enfant ;
- Rencontrer les enfants concernés ;
- Faire un suivi auprès des parents concernés ;
- Assurer la sécurité de l'élève et offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire ;
- Distinguer si la plainte ou le signalement est fondé ou non fondé, informer tous les acteurs concernés et les associer à la recherche de solutions pour faire cesser la situation ;
- Déterminer les sanctions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée ;
- Communiquer l'information aux membres du personnel concernés (enseignants, surveillants, éducateurs et transporteur) ;
- Consigner les informations relatives aux situations dénoncées dans notre registre en respectant la confidentialité.
- Reddition de compte ministérielle en lien avec le projet de loi pour lutter contre la violence et l'intimidation à l'école.

À QUI S'ADRESSER...

- Vous devez immédiatement communiquer par courriel, téléphone ou via le Portail avec :
 - Une technicienne en éducation spécialisée (TES)
 - La direction pédagogique du niveau de votre enfant.

<p>Mme Mylène Roy-Potvin Technicienne en éducation spécialisée</p>	<p>Mme Andréanne Légaré Directrice pédagogique de la Petite Enfance & du 1^{er} cycle</p>	<p>Mme Nathalie Pomerleau Directrice pédagogique du 2^e & du 3^e cycle</p>
<p>450 653-3681 poste 457 roy-potvinm@edu.academiedsc.ca</p>	<p>450 653-3681 poste 225 legarea@academiedsc.ca</p>	<p>450 653-3681 poste 224 pomerleau@academiedsc.ca</p>

SIGNALER UNE INTIMIDATION